République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons

du 25 mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt cinq mars deux mille seize à vingt heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD

Régis GALFARD excusé

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire.

Celui-ci fait au Conseil un point d'étape sur les travaux concernant les fuites du réseau d'eau.

Au minimum il y a 3 fuites qui se situent sur une partie du réseau qui montre des malfaçons (manque de profondeur de la pose, absence dans certain secteur de sable, grillage de sécurité non conforme…)

Au minimum 300 mètres seraient concernés.

Saisie, notre assurance nous a informé que nous n'étions pas couvert pour ces dépenses. La Mairie a ensuite envisagé tous les recours (tribunal…)

Un échange a eu lieu avec le bureau d'étude et l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Une réunion sur site doit avoir lieu mi avril. Nous demanderons à la société de refaire le secteur concerné à ses frais.

A cette étape les frais de détection se montent à 1700 euros hors taxe et l'estimatif des travaux à venir pour 4000 euros hors taxe.

Nous envisageons toutes les démarches pour réduire ce coût. Ce qui sera proposé dans une délibération au cours de cette séance.

Monsieur Elie GALFARD fait remarquer qu'au moment du chantier il y a eu nombres de problèmes

1. **Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (5 février 2016)**

Monsieur Patrick MAURIN demande des explications sur le dernier PV concernant les subventions pour l'enfouissement des lignes.

Monsieur le Maire lui répond que le compte rendu reflète bien le fait que seul la partie Télécom verra une participation financière de la commune.

Aucune autre remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. **Présentations et votes du budget primitif EAU et ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Serge GUICHARD, Maire adjoint et Président de la Commission des finances.
Celui-ci présente sous forme d'un tableau analytique le projet de budget de l'EAU et de l'Assainissement **(Document en fin du P.V.)**
Pour comparaison il a indiqué les sommes réalisés en 2015. Il informe que la Commission des finances qui s'est réunie à 18h30 a peaufiné le document présenté.
La légère hausse des sommes sur la vente de l'eau provient de la dernière délibération sur le prix de l'eau.

Après un exposé sur la totalité des comptes Monsieur Serge GUICHARD souligne l'importance du transfert du budget de fonctionnement de la commune au budget de l'eau pour équilibrer les comptes (48887 euros).

A l'issue de cette présentation le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents soit 9 voix le Budget Primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2016.

Le budget présenté se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses 102 821.01 €
Recettes 102 821.01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses 103 787.66 €
Recettes 103 787.66 €

3. Présentations et votes du budget primitif COMMUNE 2016

Monsieur Serge GUICHARD poursuit sa présentation pour le budget de la commune.
Le tableau présenté indique de nouveau pour ordre les sommes réalisées pour 2015 **(Document en fin du P.V.)**
.
Les charges de personnel évolueront légèrement du fait de la possibilité de transformation du contrat de l'ouvrier communal pour les 2 mois de novembre et décembre (fin du contrat aidé en octobre 2016).

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil l'investissement de prêt de 100 000 euros en travaux. C'est un effort très important pour notre commune qui a des moyens limités et en fonction des baisses de dotations.

On peut constater que qu'il s'agit d'un budget sain qui est soumis au Conseil et qui permet de maintenir un investissement pour le village.

Monsieur le Maire tient a remercier Serge et Katia, secrétaire de Mairie, pour leur investissement sur l'élaboration du budget 2016.

A l'issue de cette présentation le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents soit 9 voix le Budget Primitif principal de la Commune pour l'exercice 2016

Le budget présenté se décompose comme suit :
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses 253 984.38 €
Recettes 253 984.38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses 151 363.73 €
Recettes 151 363.73 €

4. Délibération Classement biens vacants et sans maîtres dans le domaine communal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1er octobre 2015, il a été autorisé à entreprendre toutes démarches et formalités administratives nécessaires à l'effet de transférer dans le patrimoine communal en vertu de l'article 27bis du Code du Domaine de l'Etat modifié par l'article 147 de la loi du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant les biens immobiliers ci-après désignés présumés vacants et sans maitre savoir :

-section A N° 0062 lieudit Tête de l'homme contenance 1326m²

-section A N° 0089 lieudit « les Baquières » contenance 2466m²
-section A N° 0219 lieudit « L'Adrech de Dinarroux » contenance 3602m²
-section C N° 0076 lieudit « Rouyere » contenance 5220m²
-section C N° 0104 lieudit « Fouen Estage » contenance 1646m²
-section C N° 0402 lieudit « le Brusc » contenance 41667m²
-section C N° 0119 lieudit « Fouent Estage » contenance 22495m²
-section D N° 0077 lieudit « Couest Martine » contenance 3354m²
-section E N° 0193 lieudit « La Colle d'Angle » contenance 2070m²
-section F N° 0283 lieudit « Serre des Avenaliers » contenance 10900m²
-section F N° 0067 lieudit « Le Content » contenance 2602m²
-section F N° 0030 lieudit « Le Content » contenance 8268m²
-section F N° 0076 lieudit « Le Content » contenance 4020m²
-section F N° 0151 lieudit « Les Villas » contenance 1646m²
-section F N° 0152 lieudit « Le Content » contenance 360m²

Portées au cadastre au compte des domaines et propriétaire inconnus.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a établi une convention avec la SAFER qui a listé l'ensemble des terres concernées.

Toute la procédure a été appliquée (affichages, notaire, tribunal) et des courriers ont été adressés au nom des derniers propriétaires.

Aucune revendication de présumées propriétaires n'étant intervenue au terme du délai de SIX mois d'affichage il propose au Conseil municipal de l'autoriser de dresser par acte administratif le dépôt de pièces à l'effet d'opérer la mutation desdits biens immobiliers dans le patrimoine communal.

Dans 30 ans ces parcelles seront définitivement inclues dans le patrimoine de la commune.

Monsieur Elie GALFARD demande quelle surface cela représente.

Monsieur le Maire lui indique qu'environ 20 hectares seront récupérés par la commune.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande qui bénéficiera de l'usufruit de ces parcelles sans attendre les 30 ans.

Monsieur le Maire précise que la commune gérera dés maintenant ces surfaces.

Le Conseil Municipal après en avoir délibérer et à l'unanimité soit 9 voix autorise le Maire à effectuer la mutation desdits biens immobiliers dans le patrimoine communal, de dresser l'acte administratif de dépôt de pièces et d'effectuer toutes démanches nécessaires auprès du bureau de hypothèques de DIGNE LES BAINS a l'effet de la publication dudit acte.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

5. Délibération : Mise à jour du tableau des voies communales

Monsieur le Maire informe des modifications et de la mise à jour des voies communales établie par la Direction Départementale des Territoires des Alpes de haute Provence.

Le dernier recensement date de juin 1980 qui n'était qu'un copier coller d'une plus ancienne mise à jour. Cette mise à jour avait permis d'identifier 7 140 mètres de voies communales.

Le conseil municipal a décidé cette année 2016 de mettre à jour et de classer certains chemins ruraux et diverses voies nouvellement créées ainsi que des Places Publiques qui correspondent aux critères de classement dans la voirie communale. Ces voies desservent des habitations et assurent la continuité du réseau communal.

« Les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique »

Nous passons de 7140 mètres de voies communales à 28170 mètres.

Cette différence provient de plusieurs critères :

- Prise en compte de toutes les places du village
- Tous les chemins entretenus par la CCMV
- Les nouveaux chemins tracés.

Il convient donc de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle également que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141 du code de la voirie routière, le classement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose ainsi d'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité soit 9 voix :

Approuve le tableau présenté ainsi que la carte communale s'y rapportant.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales et chemin ruraux à 26535 mètres, à 1725 m de rues ainsi que des voies à caractère de Places publiques (soit 7 places)

Place du Vergeron : 660 m²
Place du Joseph Rancurel : 328 m²
Place Simon Galfard : 630 m²
Place du cercle : 464 m²
Place d'autane : 556m²
Place de la Mar Salaou :302 m²

Place des rampans : 558m²
soit un total 3498 m²

Le tableau est mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil de la visite de contrôle départementale des archives de la Mairie.

Nous avons eu l'explication de la situation particulière du pont du hameau de La Forêt.
Le cadastre Napoléon (consultable à la Mairie) indique qu'au départ, pour des raisons financières, il n'y avait qu'un gué. Le chemin dans sa totalité était communal et c'est seulement après que le pont a été construit puis consolidé.

Monsieur le Maire rappelle que la commune prendra à sa charge une première étude de résistance du pont pour 1500 euros environ. Ensuite les propriétaires de la ferme pourront ou non investir dans une étude plus poussée et une rénovation si nécessaire.

Monsieur Elie GALFARD précise que du fait d'un chemin communal la traversée du hameau ne peut pas être interdite (voiture ou moto) comme cela a été indiqué.

Monsieur le Maire confirme cette affirmation.

6. Délibération Demande subvention – Mise en place d'un compteur sur la canalisation de l'eau du village à la Moutière

Monsieur le Maire revient sur la première partie de son intervention concernent les travaux sur les déperditions de l'eau.

Il faut maintenant trouver des subventions pour éviter un déséquilibre du budget que l'on vient de voter. Il y a un risque de report d'investissement.

Il y a une possibilité au niveau de l'agence de l'eau si nous nous inscrivons dans une démarche de contrôle de la consommation.

Ainsi il y a la nécessité de la pose d'un compteur de secteur au départ de l'antenne desservant les quartiers de la Foret et de la Moutière.

Ce compteur ainsi que des vannes de sectionnement supplémentaires vont permettre de sécuriser cette partie de réseau et de procéder plus facilement à la recherche de fuites.

Ces travaux devraient nous permettre d'obtenir 80% de financement ou nous inclurions les travaux sur les 3 arrêts.

Il présente le devis de l'entreprise MAUREL TP d'un montant de 5 400€HT.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité soit 9 voix :

1) APPROUVE la réalisation de cette opération et le devis de l'entreprise MAUREL TP d'un montant de 5 400€HT,

2) SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser ;

3) SOLLICITE de la part des différents financeurs l'autorisation d'engager l'opération avant l'octroi des subventions ;

4) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

7. <u>Délibération provision ligne de trésorerie</u>

Monsieur le Maire propose ensuite de créer une ligne de trésorerie de l'ordre de 30 000 euros sous forme d'emprunt remboursable dans l'année. Cela fait suite à un problème récurrent pour nous comme pour toutes les communes de France.

Il y a un décalage important entre les subventions obtenues et le versement qui doit se faire quand les travaux sont terminés.

Monsieur le Maire insiste sur le fait de ne pas être à court de trésorerie pour pouvoir assumer nos obligations (payes des agents communaux…)

Après consultation, le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Souscription Ligne de trésorerie
Plafond : 30 000€
Durée maximale : un an
Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.60%
Base de Calcul des Intérêts : 365 jours
Commission de confirmation : 0.20%
Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation
Montant minimum d'un tirage : 10 000€
Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité soit 9 voix :

- ***Décide de souscrire une ligne de trésorerie de 30 000€ auprès du crédit agricole aux conditions énumérées ci-dessus***
- ***Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux fonds de roulement de la Commune***
- ***Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.***

8. **<u>Points divers</u>**

- Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement dans la région il y a une augmentation de « visites délictueuses »

Pour Monsieur le Maire cela pose un problème de sécurité au niveau de la Mairie de la commune et il propose d'envisager la pose d'un dispositif de sécurité.

Des solutions existent selon lui telle qu'une alarme anti intrusion sonore ou/ou et en liaison avec un téléphone portable.

Il insiste sur le fait que ces « visites » sont l'œuvre de bandes organisées.

Bernard Audier demande où l'alarme sonnera ?

Monsieur le Maire indique que plusieurs systèmes existent : SMS, téléphone, sirène…

Le devis moyen est de l'ordre de 1300 euros.

Monsieur Elie GALFARD indique que pour sa part il faut protéger les biens de la Mairie.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT va dans le sens du dernier intervenant et insiste sur les données sensibles et confidentielles de la commune. Dans ce sens il se prononce pour une sécurité à la Mairie.

Il demande également s'il n'existe pas d'autres possibilités moins onéreuses telles que des caméras factices. Il serait judicieux d'interroger la gendarmerie.

Monsieur le Maire indique que cela a été fait et que la seule proposition qui a été faite c'est l'installation d'une caméra à l'entrée du village. Il se prononce contre cette solution du fait de la probable opposition des habitants.

Monsieur Fabien LORENZI indique que pour sa part il se dit OK pour la protection de la Mairie.

A cette étape de la discussion Monsieur le Maire demande que soit fait un tour de table pour donner sa position.

Madame Josiane GRIMAUD se prononce pour.

Monsieur Patrick MAURIN se prononce contre. Il justifie cette position par un excès de nouvelles structures, réglementations et de dépenses.

Monsieur Claude CAUVIN prononce pour.

Monsieur Serge GUICHARD prononce pour.

Monsieur le Maire se prononce pour.

Soit 8 voix pour la mise en place d'un dispositif se sécurité à la Mairie et 1 contre

- Monsieur Fabien LORENZI demande si la municipalité utilise des désherbants car il ne voit plus d'escargots à la Moutière.

Monsieur le Maire le rassure. Ce produit n'est plus utilisé sauf dans le cimetière.

- Monsieur le Maire fait le point sur le schéma communal (CDCI)

Il y a eu le vote sur les amendements en préfecture. Une partie des délégués n'a pas voulue se positionner du fait d'un problème de démocratie. Cette position, de fait, ne permettait pas d'obtenir une majorité sur les amendements.

Il faut maintenant attendre la position du Préfet. Il va y avoir un bureau de la CCMV le 11 avril pour décider des suites à donner (poursuivre la contestation, aller au Conseil d'Etat, au tribunal administratif…)

- PLUI (Plan Locale Urbanisme Intercommunal)

Une réunion a eu lieu pour faire le point sur cette question avec la participation de nos représentants (Patrick MAURIN, Fabien LORENZI et Christophe IACOBBI)

Monsieur le Maire indique que ce qui a été engagé ne sera pas mis en cause par la nouvelle structure.

Monsieur Patrick MAURIN constate que même les acteurs ne savent pas trop comment avancer.

- SDE 04 (Schéma Départemental Electricité 04)

Messieurs Elie GALFARD et Christophe IACOBBI ont participé à la dernière réunion. La pose des nouveaux compteurs EDF ne sera effective sur notre village qu'en 2020.

- Monsieur le Maire pour revenir sur la polémique concernant la future pose des compteurs Linki lit le courrier de l'Association des Maires de France au premier Ministre (voir en fin de PV).

- Monsieur le Maire informe qu'un courrier du département va être adressé aux mairies pour proposer un dispositif d'aide aux communes. Cela sera essentiellement une aide. L'adhésion sera comprise entre 0,50 et 1 euro par nombre d'habitant (méthode DGF)

- Monsieur le Maire informe le Conseil des démarches qu'il a entrepris pour mutualiser une partie de l'activité de l'ouvrier communal.

La piste du village d'Angles n'a pas pu se faire du fait que cette commune voulait que notre ouvrier effectue le déneigement se qui n'est pas possible dans les faits. Monsieur le Maire continue de prospecter.

- Monsieur le Maire informe que l'appartement de l'ouvrier communal est maintenant libéré. Il propose au Conseil d'envisager la location.

Après un tour de table il est décidé de proposer la location annuelle au tarif de 220 euros par mois. Il va falloir également effectuer quelques travaux de rafraichissement.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil de la réussite du passage de la camionnette épicerie tous les mercredi midi. Cela crée un point de convivialité pour la commune et il engage les membres du Conseil à soutenir (dans les actes) cette nouvelle prestation. La qualité est excellente, les prix très correctes et l'accueil sympathique.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande similaire pour camionnette légumes et fruits provenant du village de Lambruisse.

Une majorité du Conseil pense que cela serait préjudiciable à la pérennité de l'épicerie actuelle.

Monsieur Patrick MAURIN propose que Monsieur le Maire reçoive ce commerçant.

- Monsieur Claude CAUVIN demande où en est le dossier jardin enfants.

Monsieur le Maire indique que c'est en cours et qu'il profitera du salon des Maires pour prospecter sur les prix.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 40

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Le Président

Paris, le 17 MARS 2016

Réf : FB-RMB-GS

Monsieur le Premier ministre,

Le déploiement à l'échelle nationale des compteurs Linky a débuté en décembre 2015.
Il fait suite à de nombreux travaux suivis d'une expérimentation conduite par ERDF auprès de 250 000 foyers sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie ayant conduit à l'annonce, le 28 septembre 2011, par le gouvernement de la généralisation du compteur électrique communicant et de son déploiement à partir de 2013.

Ce déploiement, qui relève d'une décision de l'Etat, d'un vote du parlement et d'un processus encadré par la CRE, soulève des inquiétudes en plusieurs points du territoire.
Les maires sont ainsi sollicités par des habitants inquiets des répercussions sur leur santé que ces nouveaux compteurs pourraient éventuellement occasionner.

Face à ces inquiétudes, relayées sinon davantage par certaines associations, les maires sont en difficulté faute d'information et peinent à apporter des réponses satisfaisantes aux habitants. Certains maires ont ainsi décidé de prendre des délibérations ou des arrêtés visant à refuser la pose des compteurs sur leur territoire.

En raison de sa qualité de concessionnaire et intervenant directement dans la pose des compteurs, la parole d'ERDF ne suffit pas à lever les inquiétudes. Une expression de l'Etat est urgente et nécessaire pour, d'une part, informer les maires sur les limites de leur capacité à agir dans ce domaine et, d'autre part, fournir de manière objective et transparente aux habitants inquiets les réponses qu'ils attendent.

Il apparaît nécessaire que l'Etat communique ainsi largement sur les contours et les détails du projet Linky et assume officiellement son déploiement localement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

François BAROIN

Monsieur Manuel VALLS
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Copie à : Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
Chargée des Relations internationales sur le climat

Budget principal 2016

Ed3 25/03/16

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2015	2016	COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2015	2016
011	Charges à caractère général	60352	***54857***	002	RESULTAT FONCT REPORTE (N-1)	66451	**91410**
012	Charges de personnel	43936	***46390***	013	Atténuations de charges		**2000**
014	Atténuations de produits	10167	***10460***		(remboursements rémunérations)		
022	DEPENSES IMPREVUES		***2821***	70	Vente de produits fabriqués (Bois, déneigement)	*3142*	**1797**
023	VIREMENT SECTION INVEST	*34539*	***57384***	73	Impôts et taxes	*67618*	**68068**
65	Autres charges de gestion courante	*25527*	***29166***	74	Dotations, Subventions et participations	*92395*	**88709**
657364	Subv au budget de l'eau	*43969*	***48887***	75	Autres produits de gestion courante	*7753*	**2000**
66	Charge financière	*876*	***870***		(Loyers)		
6811-042	DOTATION AMORTISSEMENTS		**1500**	7788	Produits exceptionnels divers	*12994*	**0**
67	Charges exceptionnelles		**1650**		(8478,96 € de remboursement ERDF en 2015)		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		140857	**253984**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**		*250 354*	**253984**

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2015	2016	COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2015	2016
001	**Solde d'exécution de la section investissement**	22782	**44674**	**021**	**VIREMENT SECTION FONCT**	*34539*	***57384***
				40	Amende de police ?	*787*	**637**
041	Opérations patrimoniales			**1068**	**Excédent de fonctionnement (N-1)**	*14838*	**18087**
16	**Remboursement Emprunts**	5388	**9670**	10222	FCTVA	*8271*	**2000**
20	Immobilisations incorporelles	2380	**11537**	10251	Dons et legs en capital	*4550*	
	Tour des templiers		**5700**	103	Plan de relance TVA	*8561*	**0**
	Cimetière / Garages		**2400**				

2041642	Versement vers budget Inv, eaux	38800	**0**	**13**	**Subventions d'investissement**		
21	**Immobilisations corporelles (Travaux)**	38816	**59270**	1321	Sub etat	*5486*	**2000**
21728	*Aire de jeux*		***19800***	1322	Sub région	*15000*	**17256**
2151	*Réseaux de voirie (Batie Neuve)*		***4900***	1323	Sub Départ	*6000*	
	Enfouissement réseaux		***1800***	**1331**	DETR		**1200**
	Reste à réaliser 2015 (Place du cercle)	26213	**26213**		**Reste à recevoir 2015**	*52800*	**52800**
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		134379	**151364**	**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**		*116292*	**151 364**

Budget EAU 2016

Ed2 28/03/16

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Compte	LIBELLE	Réalisé 2015	2016	Compte	LIBELLE	Réalisé 2015	2016
011	Charges à caractères général	11555	***15838***	002	RESULTAT FONCT ANTICIPE		**0**
14	Atténuations de produits	6367	***6616***				
22	Dépenses imprévues		***0***				
023	Vir. à la section investissement	0	***60866***	**777-042**	TRANSFERT SUBVENTION	22493	***22558***
6811-042	DOTATION AMORTISSEMENTS	13601	***14970***	70	Vente d'eau et redevances	29372	***31376***
6815	Dot, aux provisions pour risques et charge d'exploitation (Lagunage)		***1600***				
654	Perte sur créances irrecouvrables		***500***	74	Subvention d'exploitation (commune)	1000	***48887***
66	Charges financières (intérets emprunts)	2267	***2231***				
672	Titres annulés sur exercices antérieur	165	***200***				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		33955	**102821**	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**		52865	**102821**

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2015	2016	COMPTE	LIBELLE	Réalisé 2015	2016
001	Solde d'exécution de la section investissement	37425	***50155***	021	Virement de la section fonctio.	0	***60866***
				28151-040	AMORTISSEMENTS	158	***158***
13911-040	TRANSFERT SUBV°	1204	***1204***	**281531-040**	AMORTISSEMENTS	5771	***7142***
13912-040	TRANSFERT SUBV°	258	***258***	**281532-040**		6640	***6638***
13913-040	TRANSFERT SUBV°	17980	***18045***	28158		1032	***1032***
1391804		3051	***3051***	10222	FCTVA		***5000***
16	Remboursement d'emprunt	18831	***18900***	1068	Excédent fonctionnement	14508	***18910***

1687	Autres dettes		***666,67***	13	Subventions et investissement	41457	
2031	Frais d'étude	1440			(Dont 38800 venant du Buget Inv. Com)		
2315	Travaux	39531	***600***	1641	Emprunt		
	Reste à réaliser 2015	10908	***10908***		Reste à recevoir 2015	*4042*	**4042**
	(Frais d'étude + Travaux)				(Subv, département)		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		130628	***103788***	**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**		73607	**103788**